

# La vérification mécanique

---

## Qu'est-ce c'est?

La vérification mécanique d'un véhicule, c'est l'examen attentif de ses principales composantes par un mécanicien qualifié mandaté par la Société (un mandataire) selon les normes du Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers et du Code de la sécurité routière.

Cette vérification est visuelle, sans démontage et limitée à certains systèmes et composantes de sécurité. Pour connaître l'**état mécanique général** de votre véhicule, soumettez-le à une inspection mécanique complète chez votre garagiste.

## Coûts

Cette vérification est à vos frais et elle est obligatoire pour immatriculer certains types de véhicules ou pour maintenir leur droit de circuler.

## Après la vérification

Le mécanicien qui a procédé à la vérification vous remet un certificat de vérification mécanique indiquant ses observations.

- **Véhicule conforme aux normes réglementaires**  
Le mécanicien appose une vignette de conformité sur le véhicule.
- **Véhicule non conforme aux normes réglementaires**  
Vous devez **faire réparer les défauts indiqués** sur le certificat de vérification mécanique et prouver que le véhicule est conforme.

---

- **Défauts mineurs**

**Vous avez 48 heures** pour faire effectuer les réparations requises et en faire la preuve. Sans quoi, circuler avec votre véhicule constitue une infraction au Code de la sécurité routière (amende de 300 \$ à 600 \$).

- **Défauts majeurs**

**Votre véhicule ne peut être remis en circulation** avant que la preuve soit faite que les réparations ont été effectuées (amende de 300 \$ à 2 100 \$).

- **Refus de faire effectuer les réparations requises**

Si vous ne faites pas effectuer les réparations, vous pouvez remiser ou mettre au rancart votre véhicule. Cependant, **vous devez faire la preuve que le véhicule est conforme** avant de le remettre en circulation.